

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# PRÉLÈVES

DES

# Mélanges Religieux.

---

---

MONTREAL, 8 JANVIER 1841.

---

---

## SOUVENIR DE RETRAITE.

---

DIMANCHE, 20 DÉCEMBRE.—JUGEMENT PARTICULIER.—*Statutum est hominibus semel mori, post hoc autem, judicium. Il est statué que tout homme mourra, et après la mort, le jugement.*

L'orateur, avant d'entrer dans son sujet, commence par dire qu'il y aura deux jugemens : le jugement particulier, que chaque homme doit subir après sa mort, et le jugement général, où tous les hommes paraîtront, et qu'il appelle les grandes assises du genre humain. Ensuite il annonce que son intention est de ne s'occuper, pour ce jour-là, que du jugement particulier du pécheur.....“ Nous l'avons laissé hier, s'écrie-t-il, ce pécheur, étendu sur son lit de mort, environné de parens et d'amis en pleurs, les uns s'affligeant de la perte que leur cause sa mort, les autres s'empressant de louer ses bonnes qualités, ses prétendues vertus, ou d'excuser ses défauts :..... C'était un honnête homme, dit-on, un homme d'honneur, bon père, bon époux, ami fidèle.....Il est mort dans de bons sentimens, il a conservé jusqu'à la fin sa parfaite connaissance, &c. &c. A la bonne heure, on peut essayer à se consoler un peu, par ces paroles de circonstances ; mais l'œil de Dieu a tout vu, et cette âme, où est elle ?.....Elle a paru devant son juge, et où ? où ? Pensez-vous qu'il lui a fallu traverser les immenses régions des airs pour arriver au tribunal de ce juge terrible ?.....Non, non ; elle l'a rencontré au sortir de son corps.....elle est jugée dans le lieu même où la mort l'a séparée de tout, ses œuvres exceptées. Oui, dans ce lieu-là même où les assistans en pleurs essaient de recueillir de ce cadavre, à peine éteint, quelques restes de vie, dans le moment où l'on parle de ses vertus vraies ou supposées, Dieu l'a jugée, et cela dans un clin-d'œil. Mais quel jugement, Grand Dieu, si ce malheureux est mort comme je le suppose, dans l'état de péché mortel !.....” L'orateur entre ici dans un détail très étendu des actions de la vie, des pensées et des desirs du cœur qui feront la matière du jugement d'un réprouvé..... Puis il s'écrie : “ Tout est là, les témoins sont là, l'accusé est là, la sentence est là ; elle est prononcée, elle s'exécute. Aussi toutes les iniquités de ce pécheur sont simultanément apparues et elles sont toutes venues fondre sur lui pour l'écraser.—

“ La conscience de ce réprouvé s’est montrée hideuse et tome hérissée de  
 “ crimes, tel qu’apparaîtrait le fond boueux d’un étang dont on aurait ouvert  
 “ les écluses. Les eaux, en s’écoulant, laissent voir une fange impure, et le  
 “ soleil, dans son midi, venant tout-à-coup à lancer ses rayons sur ce terrain  
 “ marécageux, une multitude de serpens, de vipères et mille autres reptiles  
 “ venimeux qui y étaient enfermés, réchauffés par l’action du soleil, se mou-  
 “ vent, s’agitent, lèvent la tête et paraissent au grand jour.....tel le cœur,  
 “ telle la conscience du pécheur dans laquelle étaient demeurés, comme en-  
 “ sevelis dans l’ombre, une multitude de péchés ; lorsque les eaux du temps  
 “ se sont écoulées, qu’elles ont laissé ce cœur, cette conscience à découvert,  
 “ alors les rayons de la lumière de Dieu, de ce soleil de justice pénétrant jus-  
 “ que dans les plus secrets replis de cette âme coupable, elle y découvre, elle  
 “ fait paraître une multitude de péchés qui, comme autant de serpents, de  
 “ reptiles venimeux, s’agitent, paraissent au jour, lèvent la tête et se dressent  
 “ contre ce malheureux, pour l’écraser à jamais.”

“ Oh ! quelle excuse le coupable entreprendra-t-il d’apporter pour se justi-  
 “ fier ?.....Osera-t-il dire pour s’excuser. Ah ! j’étais jeune.—Mais la jeu-  
 “ nesse, lui répondra son juge, ne devait-elle pas être toute à Dieu, aussi bien  
 “ que la fin de ta carrière ?—J’étais faible.—Mais cette faiblesse-même ne  
 “ t’avertissait-elle pas d’être sur tes gardes ? N’avais-tu pas les grâces de la  
 “ religion pour te soutenir ? N’avais-tu pas les exhortations de mes ministres ;.....et cette chaire de vérité, a dit l’orateur, est-elle demeurée muette ?  
 “ J’avais des passions ! Mais pourquoi les as-tu fortifiées par ces occasions de  
 “ péché dont tu ne t’es pas éloigné ? Pourquoi as-tu nourri ces lionceaux,  
 “ au lieu de leur écraser la tête contre la pierre ? Vaines excuses, dira Dieu,  
 “ j’ai tout vu, tout entendu, tout compté, tout pesé.—Le pécheur ne sera-t-il  
 “ pas alors forcé d’avouer que son malheur vient de lui seul ? Oui, s’écriera  
 “ alors le réprouvé ; vous êtes juste, Seigneur, et vos jugemens sont la justice  
 “ même ; *Justus es, Domine !*.....Que ce jugement sera terrible !..... Saint  
 “ Jérôme, Saint Augustin, Saint Grégoire, Saint Bernard ne pouvaient pen-  
 “ ser à cette vérité, sans se sentir saisis de frayeur et presque hors d’eux-  
 “ mêmes ; et vous, pécheurs, a-t-il dit, vous ne tremblez pas !.....Ah ! c’est  
 “ apparemment, parce que s’accomplit en vous ce terrible oracle de l’Esprit-  
 “ Saint, lorsqu’il a dit que, *lorsque le pécheur est tombé au fond de l’abyme, il*  
 “ *se moque de tout : Peccator, cum in profundum venerit, contemnat.* Il est  
 “ dans une espèce de paix mortelle.....tel un homme qui est emporté dans  
 “ le courant rapide du fleuve ; tant qu’il lutte contre la force du torrent, tant  
 “ qu’il paraît et surnage à la surface, il y a encore quelque espérance de vie,  
 “ tout espoir n’est pas perdu ; mais vient-il à disparaître, est-il tombé dans  
 “ la profondeur du gouffre, le calme de l’eau se rétablit au dessus de lui, mais  
 “ mais c’est le calme qui annonce la mort, &c. &c.”

“ J’ai péché, dites-vous, et quel mal m’en est-il arrivé ? Ma fortune s’est  
 “ accrue, mes biens se sont augmentés, les plaisirs, les jouissances ne m’ont  
 “ pas manqué.—Patience, pécheur, encore quelques instans, et le jour du ju-  
 “ gement remettra tout dans l’ordre, et le Seigneur fera payer chèrement au  
 “ coupable ces quelques jouissances, auxquelles il a tout sacrifié.”

Au milieu de ces réflexions pleines d'un pathétique que nous ne sommes pas capables de reproduire, et auxquelles la chaleur du débit de l'orateur donnait une force pénétrante qui allait jusqu'à l'âme ; le vénérable Evêque s'est arrêté tout-à-coup pour dire à ses auditeurs ; " Vous êtes étonnés peut-être, mes frères, de me trouver si animé, si ému ? En voulez-vous savoir la raison ? C'est, parce que j'ai cru ; *credidi, propter quod locutus sum.*" Et ce fut dans la méditation de ces consternantes, mais salutaires vérités, qu'il a fallu que, justes ou pécheurs, nous allussions essayer de prendre le repos que la nuit nous offrait ; mais que le souvenir des jugemens de Dieu ne pouvait guère nous permettre de goûter.

LUNDI, 21 DÉCEMBRE.—JUGEMENT GÉNÉRAL.—Le Prédicateur démontre, en premier lieu, la nécessité du jugement général, qui est le complément indispensable du jugement particulier, dont il a été parlé hier. Le jugement particulier fixe, à la vérité, le sort du pécheur et il le fixe irrévocablement ; mais ce jugement est secret, il se passe entre Jésus-Christ et l'âme jugée, il se fait, pour ainsi dire, à huis clos ; et cependant Dieu se doit à lui-même de justifier, aux yeux de tous les hommes, la conduite de sa providence ;—il y a des péchés cachés qui n'ont été connus que de Dieu, ou recouverts du voile de l'hypocrisie ; il y a des crimes heureux, des crimes qu'on peut appeler des crimes couronnés ; il faut que ces crimes soient connus, que la providence de Dieu soit justifiée ; il faut que ces pécheurs, ces impies, qui sont restés, toute leur vie, dans la paix de leur iniquité, et dont la prospérité scandalisait, en quelque sorte, le Roi prophète, lorsqu'il se plaignait à Dieu de ce que ces méchans étaient dans la félicité et la joie, tandis que le juste, l'homme de bien, l'homme vertueux était dans l'affliction, l'humiliation et le mépris : il faut que ces pécheurs soient humiliés à leur tour et que Dieu venge, pour ainsi-dire, l'espèce d'oubli dans lequel il a laissé le juste, pendant sa vie ; or toutes ces raisons, tous ces motifs prouvent la nécessité d'un jugement général ; Dieu le doit à sa justice, il le doit à sa providence.

La nécessité de ce jugement général une fois établie, l'éloquent orateur prélude à l'examen public des consciences, par la destruction entière du globe terrestre et de tout ce qu'il renferme ; il expose, avec une sublime énergie, le feu s'allumant d'un pôle à l'autre, la terre ouvrant son sein embrasé, d'où sortent des flammes qui dévorent et consomment tous les objets qui se présentent sur leur passage ; toutes les eaux, la mer elle-même desséchées par l'ardeur de ce feu ; tous les hommes abatus par la faux de la mort, depuis Adam, jusqu'au dernier des humains qui aura paru sur la terre ; il fait briller les éclairs, et de sa voix tonnante il fait gronder au loin la foudre ; il peint aux regards de son auditoire épouvanté l'effrayant spectacle des astres détachés du firmament, sortant de ce cercle que la main du tout-puissant leur avait tracé et se heurtant les uns les autres ; en un mot, toute la nature dans le gémissement et la destruction, et ne présentant plus que l'image d'un épouvantable chaos. Alors il fait descendre du ciel ces anges, ministres de la colère du Seigneur, qui font retentir, aux quatre coins du monde, le son de leurs trompettes, et appellent tous les hommes au jugement : *surgite, morlui, venite ad judicium : levez-vous, morts, venez au jugement.* A cette

voix, toute cette cendre, toute cette poussière d'hommes se ranime, les os se rapprochent, les chairs reprennent leur place, les âmes rentrent dans leurs corps, et de tous les peuples du monde il se forme un seul et unique peuple, qui attend, dans la consternation, la venue du souverain juge.....Les anges font alors, par l'ordre de Dieu, la séparation des méchans d'avec les bons ; ils font, pour ainsi dire, de ce peuple immense, deux peuples différens, un peuple de réprouvés et un peuple d'élus ; ils placent les réprouvés à la gauche et les élus à la droite. L'orateur fait appercevoir dans cette foule éperdue, consternée, placée à la gauche, des hommes de tous les rangs, confondus péle-mêle et sans autre distinction que le nombre et l'énormité plus ou moins grandes de leurs crimes ; les rois et les sujets, des riches, autrefois orgueilleux et superbes, maintenant pauvres et humiliés, des impies, de mauvais chrétiens pour qui la religion et ses pratiques saintes ont été le sujet de railleries et de sarcasmes sacrilèges ; il les montre avec tous leurs crimes de pensées infâmes, d'intrigues fabriquées dans l'ombre, d'attentats commis sans témoins, ou avec un seul témoin, mais qui, dans ce moment, seront publiés à la face du monde entier. Alors, dit l'orateur, se réalisera cette terrible sentence de nos livres saints, où Dieu dit au pêcheur : " Je rassemblerai toutes tes iniquités, tous tes scandales et je te les jetterai à la face." Il présente tous ces coupables portant écrite sur leurs fronts l'histoire affreuse de leur vie criminelle, et qui paraît aux regards de tout l'univers assemblé ; il fait voir tous ces cœurs coupables devenus, pour ainsi dire, diaphanes, clairs, transparents, afin que tous les assistans puissent y voir les crimes commis, les grâces méprisées, les grâces de cette retraite surtout, qui auraient pu convertir tant d'âmes coupables qui cependant n'ont pas voulu se laisser toucher, &c. &c. En un mot, le predicateur achève et complete la peinture que lui fournit cette multitude de criminels qui, dans la dernière consternation et le plus déchirant désespoir, tremblent et frémissent devant un juge à jamais inexorable.

A la suite de ce premier tableau, l'orateur fait paraître de l'autre côté de la scène cette troupe innombrable d'élus, saisis aussi d'une certaine frayeur à la vue de la justice divine, mais rassurés cependant par le témoignage de leur conscience ; il les montre ignorant leurs propres mérites, comme le diamant enfoncé dans le sein de la terre, ou entre les mains de celui qui n'en connaît pas la valeur ; cependant ces élus forment une magnifique couronne qui orne la tête du Sauveur car, n'est-il dit, c'est de Jésus-Christ que découlent sur tous les justes les vertus qu'ils ont pratiquées ; c'est lui qui en était la source et le principe, aussi ce sera comme ses propres dons que le souverain juge couronnera dans ses élus. Et tous ces saints se pressent autour de Jésus-Christ, chacun suivant leur rang, et ils en sont plus ou moins rapprochés en proportion de leurs mérites respectifs. Après l'examen des vertus mêmes, examen dont la seule pensée fait trembler le chrétien fidèle, comme le pêcheur endureci, vient la terrible sentence, qui va mettre le sceau à cette épouvantable et dernière scène du genre humain. D'abord avec un visage resplendissant de beauté, de gloire et de majesté, le souverain juge invite les élus à venir partager son bonheur et sa félicité éternelle : le Ciel s'ouvre devant eux pour les re-

cevoir, les cantiques de joie se font entendre dans la céleste cité, les réprouvés jouissent, pour un instant, de ce beau spectacle qu'ils auraient pu avoir en partage et dont le souvenir demeurera éternellement gravé dans leur cœur, comme un de leurs plus cuisants regrets.... C'est alors que d'une voix de tonnerre Jésus-Christ lancera contre eux le terrible, l'effroyant *ite, maledicti..... Allez, maudits, au feu éternel!* Alors, alors, se fera cette cruelle et éternelle séparation des bons et des méchants ; le père sera séparé de son fils, la fille de sa mère, l'époux dira un dernier adieu à son épouse chérie, l'ami se séparera de son ami pour ne le revoir jamais..... Puis, avec l'accent de la plus profonde douleur, l'orateur qui, dans ce moment, s'est montré plus pathétique que jamais, l'orateur miet dans la bouche des réprouvés ces touchantes paroles, lorsque s'adressant à la compatissante mère de Jésus, qui déjà a pris son essor vers la cité céleste, à la tête des bienheureux, ils lui disent.....“ Adieu, adieu!! O Marie! O, vous que nos parens nous avaient appris à prier, à invoquer dans les jours heureux de notre enfance. O Marie! qui étiez si justement appelée le refuge des pécheurs, et qui auriez été le nôtre, si nous nous fussions repentis!.....O Marie! il ne nous sera donc plus permis d'avoir recours à votre miséricordieuse intercession?—Non, jamais.”—Les demons impatiens de posséder leurs priées, attendent avec furcur qu'il leur soit permis de s'en saisir; à peine en ont-ils reçu l'ordre de la part du souverain juge, qu'ils se jettent sur ces malheureuses victimes avec un acharnement et un transport inexprimables. Il est à moi; s'écrie le démon de l'orgueil, il est à moi cet homme fier et hautain; c'est moi qui lui ai inspiré ces sentimens de dédain et de mépris, non seulement pour ses frères, mais aussi pour ce que la religion avait de plus digne de ses respects dans ses humbles pratiques.

Il est à moi, s'écrie le démon du respect humain, cet homme lâche et timide pour le bien.....c'est moi qui l'ai empêché de se soumettre à l'accomplissement de ses devoirs religieux, en lui faisant entendre que le monde rirait de lui, qu'il passerait pour un dévot, un esprit faible: c'est moi qui, à l'époque de cette retraite où la grâce avait ébranlé son cœur, l'ai éloigné du tribunal de la pénitence; il chancelait, incertain du parti qu'il avait à prendre; alors je lui ai soufflé à l'oreille ces tentations qui l'ont retenu.....Que vas-tu faire? Quoi! irais-tu te confondre avec la foule; t'humilier auprès d'un confessional? C'est bon pour le peuple, pour le vulgaire.....mais toi, tu es riche, tu as de l'esprit, de la science, tu occupes un rang qui ne te permet pas ces démarches trop communes; d'ailleurs, rien ne presse, tu auras toujours le temps d'y penser plus tard. Et pour achever de le décider, j'ai fait venir autour de lui ses anciens amis de débauche, ses compagnons de plaisir, qui par leurs railleries ont achevé mon ouvrage.

Il est à moi, dit le démon de l'impureté, ce jeune homme qui a vécu dans la volupté et les plaisirs charnels; c'est moi qui ai allumé, dans son cœur, ce feu impur, qu'il n'a jamais cherché à éteindre; c'est moi qui l'ai conduit dans ces maisons de débauche, qui lui ai procuré ces rencontres insidieuses; c'est moi qui ai mis dans sa bouche ces discours lassifs et licencieux, qui faisaient le sujet ordinaire de ses conversations, et l'amusement d'un cercle nombreux

d'amis. Il est à moi, la volupté me l'a mille fois conquis.... Et c'est au milieu de cette furie de démons qui s'arrachent leurs victimes, que l'enfer s'ouvre et que démons et damnés y tombent engloutis. L'abîme est comblé, et sur les portes de ces gouffres brûlants Dieu a posé le sceau immuable de l'ÉTERNITÉ.

Le silence qui régnait alors dans l'auditoire effrayé, l'attitude de toutes les figures qui semblaient immobiles de stupeur et de crainte, les soupirs, quoique comprimés, qui cependant se laissaient entendre dans le secret, témoignaient assez de l'impression, que l'entraînant orateur avait faite sur les esprits et les cœurs... mais cette impression s'est encore accrue et la scène est devenue encore plus attendrissante, lorsque le vénérable Evêque a exprimé l'appréhension, où il était, d'être lui-même la cause du peu de fruits que son discours produirait : " si cette exhortation, a-t-il dit, ne vous convertit pas ; ah ! c'est peut-être mon indignité personnelle qui en est la cause, c'est peut-être parce que je n'ai pas fait assez de mortifications et de pénitence, pour attirer sur vous ces grâces puissantes de conversion, c'est parce que mes prières n'ont pas été assez ferventes pour toucher et fléchir le ciel irrité.— Ah ! grand Dieu pardonnez et à votre ministre et à ceux qui l'entendent, et pénétrez les uns et les autres de la crainte de vos jugemens." Le zèle est efficace, lorsqu'il est ainsi inspiré par la charité et soutenu par le talent.

MARDI, 22 DÉCEMBRE.— *Venite ad me, omnes qui laboratis, &c. Venite à moi, vous tous qui travaillez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai.*

C'est par ce texte que Monseigneur de Nancy commence l'instruction annoncée, dès la veille, sur le sacrement de la pénitence et l'institution divine de la confession. Il présente à ses auditeurs, dont le nombre et l'attention se soutiennent toujours, malgré qu'il y ait déjà dix jours que la retraite soit commencée, il leur présente, disons-nous, le Sauveur du monde environné de malades et d'infirmités de tout genre, les guérissant de leurs infirmités, et préluant, par ces guérisons corporelles, aux guérisons spirituelles de nos âmes, par l'institution du Sacrement de la pénitence ; ces malades, ces infirmes sont, quelquefois, en si grand nombre, que ceux qui les portent sont obligés d'ouvrir le toit des maisons et de faire descendre ainsi, aux pieds du Sauveur, ceux qui réclament son puissant secours. C'est ainsi qu'il montre Jésus à Capharnaüm, rendant l'usage de ses membres à un paralytique qu'on lui avait apporté. "Mais, (remarquons-le bien.) dit-il, Jésus-Christ commença par remettre à ce paralytique les péchés dont il était coupable ; et comme les Juifs murmuraient de ce qu'il s'attribuait un pouvoir qui, disaient-ils, n'appartenait qu'à Dieu, *quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus?* Le Sauveur, pour leur prouver qu'il était véritablement Dieu et qu'il avait ce pouvoir leur répond, en leur disant : *pourquoi entretenez-vous ces pensées dans vos cœurs? Lequel est-il plus aisé, de dire à ce paralytique: vos péchés sont remis, ou bien de dire: levez-vous, prenez votre lit et marchez?* Afin donc que vous sachiez, ajouta le Sauveur, *que le fils de l'homme a, sur la terre, le pouvoir de remettre les péchés, il dit au paralytique: levez-vous, je vous le commande; emportez votre lit, et allez-vous-en en votre maison;* et aussitôt, au grand étonnement de tous les assistants, le paralytique se lève, prend son grabat, et s'en va chez lui, en bénissant son bienfaiteur."

Cette instruction fut donnée en forme de Conférence, dans laquelle Mr. le Supérieur du Séminaire proposa quelques questions auxquelles Monseigneur répondit de manière à porter la lumière et la conviction dans tous les esprits raisonnables et dépouillés de préjugés.

La première question, sous la forme d'objection, se résumait à dire : " que le mot de confession ne se lisant nulle part dans les saints évangiles, on ne pouvait pas montrer que l'obligation de se confesser fût d'institution divine."

A cette question. l'habile controversiste répond ; " à la vérité, le mot de confession ne se lit pas dans les saints évangiles ; mais qu'importe que le mot s'y trouve ou ne s'y trouve pas, si la chose y est ?" Et c'est ce qu'il démontre jusqu'à l'évidence, en commençant par citer le texte de St. Jean ch. 20. v. 21. *Sicut misit me pater, et ego mitto vos. Comme mon père m'a envoyé, je vous envoie de même.*" Comme mon père m'a envoyé pour opérer le salut des hommes, je vous envoie de même pour y travailler, et je vous fais part de mon autorité. Sans doute J. C. avait le pouvoir de remettre les péchés ; il l'a prouvé en plusieurs circonstances, et notamment dans la guérison de ce paralytique de Capharnaüm, que nous avons citée tout-à-l'heure. Or, puisqu'il donne à ses Apôtres le même pouvoir qu'il a lui-même ; les Apôtres ont donc reçu le pouvoir de remettre les péchés. Puis, aux versets suivans ( 22-23 ) du même chapitre de St. Jean, le Sauveur explique lui-même sa pensée, par ce qui suit : *hæc cum dixisset, insufflavil et dixit eis : accipite Spiritum Sanctum. Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis ; et quorum retinueritis, retenta sunt. Ayant dit ces mots, il souffla sur eux, et leur dit : recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* Peut-il y avoir rien de plus clair, de plus formel que ces paroles ? D'ailleurs J. C. avait dit à St. Pierre ( St. Mathieu, ch. 16, v. 19. ) et en sa personne à tous les autres Apôtres : *Je vous donnerai les clefs du royaume des Cieux : tibi dubo claves regni cælorum.* Qu'est-ce que cela signifie ; si non qu'il promet de leur donner le pouvoir d'ouvrir ou de fermer le Ciel ; comme celui qui a la clef d'une maison peut, à sa volonté, en ouvrir et fermer la porte. Mais, puisque les Apôtres et les Evêques, leurs successeurs, sont chargés de la part de J. C. même de remettre ou de retenir les péchés, il faut donc qu'ils connaissent ces péchés, afin de pouvoir faire le discernement de ceux qu'ils doivent remettre et de ceux qu'ils doivent retenir. Or, ces prêtres ne peuvent pas lire dans les consciences ; qui donc leur fera connaître ces péchés, si ce n'est le pécheur lui-même par l'aveu ou la déclaration qu'il leur en fera ? Ainsi ils ont reçu le pouvoir de lier et de délier les pécheurs, mais à la condition évidente de connaître l'état de la conscience de ces pécheurs, afin de prononcer sur eux, avec connaissance de cause, la sentence qui doit les délier ou les lier encore pour un temps. C'est comme un juge qui serait envoyé par son prince pour rendre la justice à des personnes accusées à son tribunal, ou pour régler la distribution d'un héritage important entre ceux qui le réclament ou prétendent y avoir des droits : eh bien, pour décider ces différentes causes, ce juge n'en doit-il pas connaître toutes les circonstances, dans le plus grand détail ? Ne faut-il pas que le

plaidoyer se fasse devant lui, afin que son jugement soit basé sur l'équité ? Les héritiers, qui réclament une part de cette succession, ne doivent-ils pas lui exposer leurs droits, exhiber les pièces, les contrats; afin qu'il décide auquel doit appartenir cet héritage, ou telle portion de cet héritage ? Ira-t-il prononcer à l'aveugle, sans avoir entendu les réclamations; et dire à chacun de ces héritiers : vous, prenez telle part, vous, telle autre, vous, telle autre ! Vous sentez combien serait absurde et peu juste une semblable distribution. De la même manière, ce serait aussi faire dire à J. C. une chose non moins absurde, que de supposer qu'il dit à ses Apôtres et à leurs successeurs : allez, " allez, je vous donne les pouvoirs que j'ai reçus de mon père, remettez ou " retenez les péchés; et cependant vous n'aurez pas le droit d'en exiger " l'aveu, qui pourtant pourrait seul vous mettre en état de juger, avec équité, " quels sont les péchés que vous devrez remettre ou retenir."

Ainsi donc, qu'ique le mot de *confession* ne se trouve pas formellement écrit dans les saints évangiles, la nature seule du pouvoir que J. C. donne à ses Apôtres, la suppose nécessairement.

La 2<sup>e</sup>. Question (ou objection) disait qu'à la vérité, il paraissait clair et évident que l'obligation de se confesser découlait nécessairement du pouvoir donné par J. C. aux Apôtres et à leurs successeurs; mais que cependant il paraissait bien difficile de se soumettre à un tel fardeau; qu'il était bien pénible d'aller raconter tous ses péchés, les plus secrets, à un homme comme nous; que cette confession rendait la loi de J. C., qui était une loi de grâce, bien plus dure et plus pénible que la loi ancienne; car sous l'ancienne loi, un acte de contrition parfaite suffisait pour obtenir le pardon de ses péchés; qu'enfin, à moins qu'on ne montrât bien clairement les avantages que procure la confession, on ne pouvait que difficilement se résoudre à s'y soumettre.

La réponse fut qu'on ne prétendait pas dire que l'accomplissement de cette loi fut douce et agréable; mais néanmoins, la peine attachée à cet accomplissement n'en était pas l'obligation. Ici, l'auteur apporte la comparaison d'un criminel coupable de lèse-majesté, condamné à périr sur l'échafaud pour expier son crime. Si le prince faisait offrir à ce coupable le pardon de son crime et la conservation de la vie, à condition qu'il fit à l'un de ses ministres, qu'il pourrait choisir entre plusieurs, qu'il lui fit, dis-je, l'aveu circonstancié et véridique de son attentat, lui promettant, en même tems, que ce ministre garderait, sous de très-graves peines, le secret de l'aveu qui lui aurait été fait; pensez-vous que ce criminel trouvât la condition trop dure et trop pénible ? Ne proclamerait-il pas hautement, au contraire, la clémence de son prince, et balancerait-il un instant à se soumettre à la condition qui lui serait imposée ? Il fit ensuite l'application de cette comparaison à la confession; et cette application était, en effet facile et concluante ..... Il en coûte, dit-on, d'aller déclarer ses fautes les plus secrètes à un homme comme nous ? Mais n'en coûterait-il pas plus de les déclarer à un ange, ou à tout autre être qui ne connaîtrait pas la faiblesse et les misères de notre pauvre nature ? ..... Ce prêtre est un homme, il est vrai; mais un homme qui, par la connaissance qu'il a de la misère du cœur humain, n'en est que plus porté à avoir compassion des pécheurs; c'est un homme; mais ce n'est pas un homme ordinaire,

puisqu'il est revêtu d'un pouvoir divin, qu'il tient la place de J. C.; d'ailleurs ce prêtre, cet homme, est obligé à garder sur ce qu'on lui dit le secret le plus inviolable, au péril même de sa vie; secret si sacré, qu'un prêtre qui serait interrogé sur ce qu'il aurait entendu en confession, peut et doit affirmer, par serment, qu'il ne sait rien; puisqu'en effet ce n'est pas comme homme qu'il le sait, mais comme Dieu, ou représentant de Dieu. "Aussi, a dit l'orateur, "on a vu dans notre malheureuse France, dans notre malheureuse révolution, des prêtres apostâts, des prêtres devenus infidèles à leurs vœux, des prêtres devenus fous; et cependant il est inouï qu'aucun ait révélé le secret des confessions; Dieu veille lui-même à la conservation de son œuvre."

Mais l'ancienne loi était moins dure que la nouvelle, qui est néanmoins une loi de grâce, puisqu'alors un acte de contrition parfaite suffisait pour obtenir le pardon de ses péchés. Bien loin que cette objection prouve que la confession rende la loi nouvelle plus pénible que l'ancienne, elle démontre au contraire que la nouvelle est plus douce et surtout plus rassurante que l'ancienne. Est-il en effet en effet de distinguer, et de s'assurer que la contrition que l'on a de ses fautes est assez vive, assez pure, assez dégagée de tout motif humain et naturel, pour qu'on puisse dire, avec certitude, qu'elle est parfaite? Combien de motifs peuvent se glisser, presque inaperçus et rendre cette contrition vicieuse. Quelle crainte alors, quelle inquiétude sur le pardon de ses fautes! Faudra-t-il qu'un autre Nathan vienne nous assurer, de la part de Dieu, que notre péché nous a été remis? Au lieu que dans la loi de grâce, la contrition imparfaite, l'attrition avec l'absolution du prêtre, suffit pour remettre le péché; de sorte qu'un pécheur qui aura bien accusé ses fautes, autant qu'il aura pu les connaître après un mûr examen; qui les aura détestées, peut demeurer tranquille, après que le prêtre lui aura dit: *Au nom de J. C. je l'absous;.....du peux maintenant aller en paix.* L'ancienne loi, dit-on, était moins dure que la nouvelle. Mais n'y avait-il pas, dans l'ancienne loi, des sacrifices partiels lorsqu'on était coupable de certains péchés? eh bien, l'offrande seule de ces sacrifices était presque une confession publique, puisqu'elle indiquait assez de quel péché on s'était rendu coupable. Il est donc évident que la confession est le moyen le plus efficace et en même temps le plus aisé pour soulager la conscience du pécheur. Comme le cœur se sent déchargé lorsqu'on a déposé ses peines, ses fautes, toutes ses misères dans le sein d'un homme qui n'a pour vous que les sentiments de la charité la plus tendre, qui n'éprouve pas de plus grand plaisir que de remettre dans le chemin du devoir un pécheur qui se présente avec les dispositions convenables! Combien sont douces les larmes que le confesseur mêle avec celles de son pénitent contrit et repentant! Ah, il n'y a que cette salutaire consolation qui puisse dédommager le confesseur des fatigues d'un ministère qui, sans cela, deviendrait le plus pénible et le plus dégoûtant de tous.

En résumé, la confession auriculaire découle essentiellement du pouvoir judiciaire confié par Jésus-Christ à ses Apôtres; et il y a obligation pour tous les pécheurs de confesser leurs péchés aux Prêtres; ou bien Jésus-Christ s'est moqué de ses Prêtres en leur disant: *les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retien-*

*dre*. Il se serait également moqué d'eux, quand il leur a dit : *Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux* ; que leur servirait-il d'avoir les clefs du ciel, si on pouvait y entrer, sans qu'il fût ouvert par leur ministère ? Aussi le précepte de la confession a toujours existé dans l'Eglise Catholique, et le concile de Latran que voudraient à ce propos nous objecter nos frères séparés, n'a fait que régler et déterminer le temps où il fallait satisfaire à un précepte qui a Dieu même pour auteur. Pour constater cette vérité traditionnelle, qu'il suffise de citer ici les belles paroles du grand Chrysostôme qui vivait près de huit siècles avant le 4<sup>me</sup> concile de Latran : L'homme, quel qu'il soit, qui s'est rendu coupable d'un péché grave, n'en saurait anéantir le reproche au fond de sa conscience. Son crime, fût-il ignoré du reste des hommes, il le sait ; c'en est assez pour le livrer à de continuelles agitations. Le moyen de profiter de ces remords d'une conscience accusatrice, de calmer cette plaie dévorante, d'imposer silence à ce bourreau intérieur qui vous châtie nuit et jour, quel est-il ? C'est d'en faire l'humble confession, de la déposer dans le sein d'un homme qui ne vous le reprochera pas, et qui vous en offrira le remède ; c'est d'en confier le remède à lui seul, de lui tout dire avec une rigoureuse exactitude. Allez montrer votre plaie au médecin spirituel, et il vous donnera les moyens de la guérir.— Confesser ses péchés, c'est les effacer."

MERCREDI, 23 DECEMBRE.—Le sermon du 23 fut consacré à la mémoire de la douloureuse passion de Jésus-Christ. "Comment se fait-il, demande l'orateur en commençant, comment se fait-il que de tant de milliers de morts qui remplissent les pages de l'histoire, il ne s'en trouve qu'une seule qui ne s'oublie jamais, qui intéresse tout le monde, qui se raconte en tous lieux, qui attendrit tous les cœurs, et dont la pensée inspire par elle-même le repentir ? Ah ! c'est sans doute qu'à cette mort étaient attachées des destinées éternelles, et que dans le trépas de ce seul homme, fils de Dieu, se trouvait la grande expiation de tous les crimes, valant seule autant, plus que le trépas de tous les hommes ensemble ! Tel est effectivement le caractère divin de la passion et de la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ." Après le développement de cette profonde pensée qui fournissait un bien sublime exorde, le prédicateur est entré dans son sujet, qu'il nous a exposé avec la touchante simplicité du style évangélique, en suivant surtout le récit qu'en a fait saint Jean. Il nous a donc montré Jésus commençant les travaux de sa passion par l'acte humiliant du lavement des pieds ; Simon Pierre qui ne comprenait point encore la mystérieuse nécessité de cet abaissement de son divin maître, se refusa d'abord à ce trait de bonté ; mais Jésus lui réplique et l'éclaire, et Pierre consent à voir Jésus lui laver les pieds. A la suite d'une pareille leçon, le chrétien comprend mieux les œuvres de la charité, le mérite de l'humilité, et il se sent plus enclin et plus fort pour mettre ces vertus en pratique.....Venait ensuite la prière si amoureuse que Jésus adressait à son Père pour ses apôtres et pour le salut de tous ceux qui devaient croire en lui par leur prédication : "Qu'ils soient tous sanctifiés dans la vérité !.....Que tous ne soient qu'un par la charité ! Comme vous êtes en moi, ô mon père et comme je suis en vous, qu'eux aussi ne soient qu'un en nous, afin que le monde croie que c'est vous qui m'avez envoyé..... Mon père, je veux que là où je suis, ceux que vous m'avez donnés y soient

aussi avec moi ; afin qu'ils contemplent la gloire que vous m'avez donnée et qu'ils sachent que vous m'avez aimé avant la création du monde." Prière admirable qui est la divine expression de la charité du Sauveur pour nous !

Puis, le prédicateur nous a successivement remis devant les yeux les circonstances diverses de ce drame sanglant que l'homme de douleurs subissait et au jardin de Gethsémani, et devant Pilate, et chez Caïphe, et au prétoire, et chez Hérode et qu'il consommait enfin sur le Golgotha. On aimait à entendre parler des ignominies et des souffrances de l'Homme-Dieu par un prédicateur qui avait eu la douloureuse consolation de visiter lui-même les lieux saints, où ces grands mystères s'étaient accomplis ; car il a prié là autrefois pèlerin, sur cette terre qui fut arrosée des sueurs et du sang d'un Dieu, il a vénéré la Grotte de l'agonie, ce lieu où le Sauveur du monde ressentit les terreurs du trépas, où il éprouva des tourmens sans mesure, où, innocente victime il supporta pour nous tous toutes les rigueurs de la justice inexorable de son père ; il s'est agenouillé, il s'est prosterné sur cette place auguste et sacrée du saint sépulcre, du calvaire même, où fut dressée la sainte croix, celle sur laquelle Jésus, condamné au plus cruel comme au plus ignominieux des supplices, voulut souffrir et mourir pour nous, *tant il nous a aimés* ! Tels étaient les souvenirs qui devaient naturellement s'emparer de nos cœurs à la station du jardin des douleurs, à la pensée de l'hyprocrite trahison du divin maître par un baiser sacrilège, au récit de ces sanglants outrages, de cette inhumaine flagellation, de ces dérisions insultantes d'une soldatesque effrénée, qui souffletait le roi des rois, et qui à grands cris demandait du sang ! du sang ! Eh, quel sang, grand Dieu !!! Ah, c'est en contemplant l'inaltérable douceur de l'agneau qui s'immole, que le chrétien apprend à pardonner à son frère ; Eh, quelle vengeance voudrait-il jamais tirer d'une insulte ou d'un mépris qu'on aurait prétendu lui infliger, lorsqu'il entend la réponse de Jésus souffleté chez le grand prêtre ; *si j'ai mal parlé, faites voir en quoi j'ai mal parlé ; mais, si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous ?* Eh, si c'est du sang qu'il faut au vindicatif, au duelliste pour laver l'affront, pour conserver l'honneur ; eh bien, le voilà le sang qui lui est offert, le sang de son Dieu qui coule vaut bien le sang de son frère, qu'il s'en couvre et qu'il pardonne !.....C'était ainsi par des applications des retours pratiques que le prédicateur émouvait quelque fois son auditoire,

**JEUDI SOIR, 24 DÉCEMBRE.**—La veille de Noël, Monseigneur de Forbin-Janson crut devoir donner à son instruction une forme moins sérieuse qu'à l'ordinaire : il remplaça le sermon de retraite par le récit pieux et tout-à-fait intéressant de son pèlerinage à Bethléem. Ce fut donc un charmant petit voyage que nous fîmes tous jusqu'en Palestine ; et cela sans danger au cun de la part des pirates, des Bédouins ou des Musulmans. même sans la moindre fatigue ni du chemin, ni la navigation, en un mot sans parler, ni bouger, mais pourtant fort bien éveillés.

Il y a vingt-trois ans que Mgr. de Nancy a fait la visite des saints-lieux ; néanmoins tout paraît aussi frais, aussi précis dans sa mémoire, que s'il arrivait du voyage. Il nous a donc conduits d'abord à Jérusalem, cette ville autrefois de merveilles et de miracles, mais aujourd'hui ville seulement de souvenirs et de douloureuses émotions. On n'y trouve guère, parmi ses débris antiques, que les sanctuaires érigés sur les divers lieux sanctifiés par

les souffrances, la passion et la mort du bien-aimé Rédempteur ; du reste Jérusalem est une ville de malédiction et ne peut inspirer que de tristes et plaintives sensations. Mais Bethléem ! Ce nom seul produit en nous les sentimens d'une joie pure et d'un tressaillement inexprimable. Jugez de là, pieux lecteur, jugez combien, à mesure qu'on nous y reportait, les émotions de nos âmes devaient être vives et délicieuses !

Bethléem est située au centre de la Judée, à deux lieues de Jérusalem.— Elle se nommait en hébreu *Beth-Lechem*, nom que lui donna Abraham, et qui signifie *maison de pain*. Le narrateur faisait allusion à cette étymologie, lorsqu'il disait qu'effectivement c'était bien là la *maison du pain* de vie ; puisque Jésus *pain descendu du ciel* y voulut naître et se donner aux hommes. Avant d'arriver à Bethléem, il nous fit remarquer le tombeau de Rachel ; c'est un petit bâtiment carré surmonté d'un dôme ; on croit que ce monument a été élevé au lieu même où fut autrefois inhumée la femme du saint patriarche Jacob. Plus loin apparaît le jardin des Pasteurs ; c'est là que des bergers faisaient paître leur troupeau, pendant les veilles de la nuit, lorsque la voix des anges les vint tirer de leur silence et leur annoncer l'*Emmanuel*. Tous les ans, à pareil anniversaire, de jeunes chrétiens que les bons Pères religieux instruisent et à qui ils apprennent à connaître et à louer Dieu, viennent furtivement dans cette plaine, et là travestis sous les costumes de bergers ou sous les emblèmes des anges, ils retracent dans des dialogues et par des chants le drame aussi pieux qu'expressif de tout ce qui se passa, en même lieu, il y a déjà dix-huit siècles. Mgr. de Forbin Janson assista à cette représentation, en 1817. Mais hâtons-nous d'arriver à Bethléem. Nous continuons à montrer, et voilà qu'après avoir fait quelques pas, (en esprit bien entendu,) nous apercevons tout-à-coup, sur le penchant d'une colline, cette Bethléem si chère à nos cœurs et dans les transports de notre joie on ne peut que s'écrier dans un premier transport : “ Salut, ô terre de “ Judas ! tu n'es pas le moindre entre les principales villes, car c'est de toi “ qu'est sorti le chef d'Israël, JESUS NOTRE SAUVEUR.

Maintenant il nous faudrait entrer dans cette ville sainte, pénétrer, avec notre religieux voyageur, jusque dans l'intérieur de cette grotte sacrée où s'accomplit le plus grand de nos mystères ; mais impossible à nous ; il est des émotions qui se disent bien, mais ne se peignent guère. Mentionnons pourtant une cérémonie auguste et touchante dont on nous fit le récit : c'est une procession solennelle vers la sainte crèche, par laquelle commence l'office de Noël à Bethléem.

“ A minuit, à cette heure de salut, où, dans presque toutes les églises “ catholiques de l'univers, l'enfant Jésus reçoit les hommages de tout ce qu'il “ y a sur la terre de chrétiens fidèles, le révérend Père gardien du monastère “ ouvre la marche et s'avance à pas lents, le front incliné, portant avec res- “ pect dans ses bras Jésus ; puis viennent les Bethléémites et les Arabes “ catholiques, puis les pèlerins des diverses nations, tous des flambeaux à la “ main. Le célébrant et le cortège étant arrivés vers la place même de la “ *Nativité*, le diacre, dans un recueillement profond, chante l'Évangile..... “ Lorsqu'il en est à ces mots, et l'ayant emmailloté, il reçoit l'enfant des “ mains de l'officiant, l'enveloppe de langes, le dépose dans la crèche, se “ prosterner et adore.....”

Pour le reste, lecteurs, n'exigez pas qu'on vous le dise ; votre piété, votre cœur vous l'apprendront mieux qu'un faible récit. Si la fête de Noël peut déjà par elle-même inspirer tant de sainte allégresse ; si une simple messe de minuit réveille dans le cœur catholique tant d'émotions, fait naître tant de pieux desirs ; si même la seule présence d'une crèche champêtre, en une de nos églises de campagnes, suffit déjà pour produire en nous des pensées bien douces, des affections bien tendres ; jugez de ce que doit être une telle fête, une telle messe célébrée à minuit, une telle crèche à Bethléem ; et au lieu même où Jésus voulut naître !..... Pour les assistants, ils durent cette fois s'en retourner en louant et glorifiant Dieu, comme ceux qui, ayant trouvé ce *signe* donné par l'envoyé du Très-Haut, l'étable et la crèche, bénissaient l'heure fortunée où ils avaient dit : *passons jusqu'à Bethléem, et voyons.*

LE JOUR DE NOËL, Monseigneur l'ÉVÊQUE DE NANCY a officié pontificalement dans l'Église paroissiale, tant à l'office du matin, qu'à celui du soir. Malgré la fatigue que la longueur des cérémonies devait nécessairement lui avoir causée, le Prélat a néanmoins prononcé le discours ordinaire de retraite à l'issue du chant des Vêpres. *Transamus Bethlehem ; passons à Bethléem*, nous a dit l'orateur ; et pour la troisième fois, il a trouvé moyen d'intéresser son auditoire sur l'événement, (infiniment fécond, il est vrai,) qui se passait, il y a plus de dix-huit siècles, dans une étable mystérieuse de la petite ville du Juda, nommée Bethléem. Il nous a fait voir que ce mystère ineffable d'humiliation et de dépouillement est réellement l'attestation magnifique de la richesse la plus grande, de la puissance la plus souveraine qui puissent jamais exister. Que les grands du siècle se couvrent de toute la splendeur des richesses, à la bonne heure, il faut ce vêtement à leur mérite véritable ; mais le maître de tous les biens, n'a que faire de ce vain éclat ; il est riche, infiniment riche de lui-même. Pareillement que les rois de la terre s'entourent de gardes assidus et d'armées innombrables, cela encore se comprend ; il faut à leur faiblesse, à leur impuissance personnelle cette multiplication de secours ; mais à l'enfant Roi de Bethléem, il suffit le cortège de quelques pauvres bergers du hameau qui croient et qui adorent, &c. &c. C'est ainsi que du sein de la pauvreté, de l'abandon, de l'abaissement même, le prédicateur a fait jaillir la preuve irréfragable de la puissance, de la grandeur, de la divinité de Jésus-Christ. Faisant ensuite comprendre à ses auditeurs les autres leçons sublimes de vraie humilité, de mortification, d'amour infini que le Sauveur nous donne du fond de son berceau, il nous a amplement révélé le langage éloquent de la crèche et nous a vivement pressés de nous montrer dociles à ce divin enseignement, qui doit être l'étude constante du chrétien et faire son bonheur.

Dans la dernière partie de son discours, Monseigneur a fait allusion à la communion générale qui avait eu lieu, le matin. C'était en effet un spectacle tout-à-fait édifiant, que celui qu'avait présenté le sexe dévot, dans cette circonstance solennelle : pendant plus de deux heures consécutives, quatre prêtres avaient été continuellement occupés à distribuer le pain de la vie à une foule pieuse de vierges, de femmes chrétiennes qui remplissaient l'Église depuis cinq heures du matin et qui se pressaient autour de la table du Seigneur, sans distinction d'âge et de rang ; admirable égalité que la religion

seule peut saintement mettre en pratique ! On calcule que près de quatre mille cinq cents personnes ont communiqué, ce jour-là.

**DIMANCHE, 27 DECEMBRE.**—Le Samedi, il n'y a pas eu d'autre exercice de retraite que celui de la confession. Après cette journée de silence, Monseigneur est remonté en chaire, Dimanche, et c'était pour y traiter la terrible vérité de l'enfer. Prévoyant les coups qu'il serait obligé de porter à la sensibilité de ses auditeurs, il s'exuse en quelque sorte de n'avoir à prononcer ce jour-là que les décrets vengeurs de l'Éternel, à n'exposer que les épouvantables rigueurs de l'éternité, l'ENFER ! “ Car il y a un enfer, a dit l'orateur, et il est aussi certain que cet enfer existe, qu'il est certain qu'il y a un Dieu. Point d'enfer, point de Dieu ; sans l'enfer, point de sanction aux lois, point de véracité dans la parole divine, point de justice en Dieu même. Or, qu'est-ce qu'un Dieu sans ces attributs divins ?..... Les impies, les incrédules le nient, cet enfer, j'en conclus avec plus de force : donc il existe ; et certes c'est bien précisément parce qu'ils outragent ce Dieu patient avec plus d'ingratitude et d'audace, les pécheurs de tous les siècles, que Dieu doit à sa justice, comme à sa sainteté, qu'il se doit à lui-même, d'abîmer le coupable et son iniquité, le blasphémateur et son blasphème. Quoi, d'un côté, un peuple d'hommes vertueux, de chrétiens pénitents, de justes constamment fidèles, évitent le péché, attendent un paradis, croient un enfer, et ils se trompent ? D'un autre côté, un peuple de vauriens, une assemblée de voleurs, de ravisseurs du bien d'autrui, un peuple d'assassins rejettent le ciel, méprisent l'enfer, provoquent le Tout-Puissant, et il n'y aura ni supplices, ni enfer ? C'est donc aux cœurs des impies qu'est réservé la connaissance de la vérité ! ”

“ Il n'y a pas d'enfer ? Eh ! depuis quand donc, incrédules, êtes-vous venus à douter de cette vérité ? Depuis quand ? Depuis que vos passions se sont rendues maitresses de vos cœurs ; depuis que vous vous êtes livrés à vos honteuses débauches ; en un mot, depuis que le crime a pris chez vous la place de la vertu. Vous avez commencé par désirer qu'il n'y eût pas d'enfer, et vous avez ensuite essayé de vous persuader que cet enfer n'existait pas. Epouvantable révélation à laquelle vous a initiés la dépravation de votre cœur ! ”

“ Il y a un enfer ; M. F. vous n'en doutez pas ; vous, du moins, mes amis, mes enfans, braves Canadiens, vous dont la foi est encore profondément enracinée dans vos cœurs.....ce n'est pas la foi qui vous manque ; ce sont des œuvres conformes à votre foi.....Vous croyez un enfer, mais beaucoup, mais le plus grand nombre d'entre vous vivent peut-être comme s'ils n'y croyaient pas.....Essayons donc de les préserver de cet affreux abîme, en leur faisant comprendre ce que c'est que l'enfer, malgré qu'il soit impossible à l'esprit humain de sonder toute la profondeur de ce gouffre de malheurs et de maux.”

Nous n'entreprendrons pas de rapporter ici textuellement ce morceau de foudroyante éloquence ; nous nous contenterons d'énoncer les principales idées de l'orateur. Il trouve la peinture et la réalité de l'enfer dans le développement de ce texte, *discedite à me, maledicti ; retirez-vous de moi, maudits ;* séparation de Dieu ; *in ignem ; allez au feu ; æternum, au feu éternel.* Voilà ce que c'est que l'enfer. *Discedite, allez, allez, maudits ;*

et où iront-ils, Seigneur ? *Discedite à me, allez loin de moi.* Mais encore où iront-ils, Seigneur ? Ne remplissez-vous pas tous les lieux de votre présence ? .....Iront-ils dans le sein de la terre ? Vous y êtes aussi ; vous êtes, Seigneur, dans l'enfer même ; non pas, il est vrai, avec votre miséricorde, mais avec toute la rigueur de votre justice. Loin de Dieu ! Séparé de Dieu !! L'esprit humain ne peut comprendre toute l'étendue de cette perte, parce qu'il ne peut comprendre Dieu ; mais le réprouvé le comprend, parce qu'alors son esprit dégagé de tout autre objet ne peut se distraire de cette pensée, que Dieu est le souverain bien, qu'il n'y a que lui qui soit capable de remplir toute la capacité de ses désirs ; aussi il s'élance vers lui de toute la force de sa nature, mais toujours il en est repoussé avec une force égale. C'est alors que l'orateur dépeint cet affreux contraste de désir et de haine que le damné éprouve pour ce Dieu qu'il maudit et en même temps qu'il voudrait posséder. Et afin de faire mieux comprendre à ses auditeurs cette cruelle position d'amour et de haine, il compare l'âme du damné à ces chiens dont parle David ; *famem patientur ut canes* ; il représente un de ces animaux, que Dieu a donné à l'homme pour être son ami, son compagnon, le gardien fidèle de sa demeure, il le représente tourmenté de la faim et de la soif, mais attaché à une chaîne qu'il ne peut rompre. Ce chien aperçoit placé devant lui un mets délicieux, un pain succulent, un plat de lait.....il s'en approche, il le flaire, il lui semble qu'il va l'atteindre ; mais une chaîne inflexible l'empêche d'y parvenir. Cependant la faim augmente ; cet animal sent le déchirement de ses entrailles, qui demandent une nourriture nécessaire à sa vie ; de nouveau il s'élance vers cet appât qu'il voit sans cesse, mais qu'il ne touche pas, car toujours cette chaîne l'empêche d'y parvenir. De rage alors et de fureur, il se jette sur cette chaîne, il la mord, il se consume en vains efforts .....Ainsi le damné, au milieu de ses affreux tourments, sent son cœur brûlé de la faim du bonheur éternel qu'il a perdu ; il aperçoit, en quelque sorte du fond de ce gouffre infernal, la place qu'il aurait pu occuper dans le ciel ; il s'élance, il surnage, pour ainsi dire, à la surface des flammes supérieures de l'enfer ; il se croit au moment d'en sortir ; puis la longue chaîne de ses iniquités le ramène incessamment jusqu'au fond de l'abyme. C'est alors qu'il se jette sur cette chaîne de crimes, qu'il la maudit, qu'il la veut rompre ; mais elle semble se grossir, à mesure qu'il la veut diminuer. . . . . Toujours il s'élance vers ce Dieu qu'il a perdu et dont il connaît tout le prix ; et toujours il en est repoussé. *Discedite à me, maledicti ; retirez-vous de moi, maudits.* C'est le coup de foudre qui frappe au front ces nouveaux Lucifers et qui les marque.....DAMNÉS !

Après avoir fait ressortir par beaucoup d'autres considérations les tourmens causés aux damnés par la perte et l'éloignement de Dieu, craignant cependant que cette pensée ne soit pas suffisante pour toucher les cœurs toujours plus sensibles aux maux qui affectent les sens, qu'à ceux qui ne parlent qu'à l'esprit ou à l'âme, il passe à la seconde peine des damnés, qui est celle du feu, mais du feu intelligent qui sait distinguer entre coupables ; qui sait faire souffrir chaque membre en proportion de l'énormité et du genre de crimes dont ces membres auront été les malheureux instrumens. Il montre ces damnés plongés dans une mer de feu. " La tête du damné, a-t-il dit, n'est " plus une tête humaine, c'est un boule de feu ; sa bouche ne s'ouvre que

“ pour respirer le feu !! et un feu qui, selon l'expression de St. Jérôme, ren-  
 “ ferme en lui seul tous les tourmens à la fois : *in uno igne, omnia tormen-*  
 “ *ta.*” Pour rendre cette vérité plus sensible, il étale aux yeux de ses au-  
 “ diteurs les instrumens de supplices employés pour tourmenter les premiers  
 “ martyrs ; puis il s'écrie : “ Si vous les aviez vus comme moi, ces instrumens  
 “ de supplices, conservés au Vatican, comme monumens impérissables de  
 “ l'héroïsme chrétien, si vous les aviez vus ces ongles de fer avec lesquels  
 “ étaient déchirés les corps des martyrs, ces foyets plombés, ces chevalets  
 “ tranchants sur lesquels ils étaient attachés et étendus, tous ces instrumens  
 “ inventés par l'enfer ; sans doute votre imagination frappée aurait été saisie  
 “ d'horreur comme la mienne l'a été de la férocité de ces monstres et de la  
 “ patience invincible de nos pères dans la foi ! Ce n'est pas encore assez, a  
 “ dit l'orateur ; allez dans les hôpitaux et voyez-y rassemblés tous les genres  
 “ de maladies imaginables ; l'un tourmenté d'une fièvre aiguë, l'autre de pa-  
 “ ralysie ; cet autre qui souffre l'amputation douloureuse d'un bras, d'une  
 “ jambe.....Imaginez-vous aussi voir ces chrétiens que le cruel Néron fai-  
 “ sait servir de flambeaux vivans, après les avoir fait enduire de poix et de  
 “ bitume et les avoir fait allumer comme des torches pour éclairer ses jardins.  
 “ —Eh bien, tous ces maux, réunis sur la même personne qui les souffre  
 “ tous à la fois, ne sont pas encore une image des tourmens du feu de l'enfer !”  
 Encore si ces tourmens devaient avoir un terme, si le damné pouvait apper-  
 cevoir la fin de ses maux !!! mais non et c'est là ce qui met le comble à son  
 malheur et qui est comme le complément de l'enfer—c'est que les souffran-  
 ces du damné seront éternelles *in ignem æternum*. C'est-à-dire que quand le  
 réprouvé aura souffert autant de millions d'années qu'il y a de gouttes d'eau  
 dans tout l'océan, de grains de sable sur les bords de la mer—de feuilles dans  
 les forêts, d'atomes dans l'air, il n'aura pas encore commencé son éternité.  
 Aussi cette épouvantable pensée est-elle la plus affreuse de toutes pour le  
 damné. Ici l'orateur emporté par l'ardeur de son imagination représente  
 cette foule de malheureux réprouvés se poursuivant les uns les autres avec  
 un acharnement impossible à décrire, cherchant à se dévorer et à se détruire.  
 Il suppose l'enfant rencontrant son père dans ces affreux cachots de feu et se  
 jetant sur lui avec fureur, il lui dit : mon père ! toi, mon père ? non, tu n'es  
 pas mon père, puisque tu ne m'as donné le jour que pour me précipiter dans  
 ce gouffre par les leçons du crime—rends-moi mon éternité.....Ma mère ? toi  
 ma mère !—non, tu n'es qu'une marâtre cruelle et barbare ; tes funestes ex-  
 emples m'ont perdu dès l'enfance ; rends-moi mon éternité.....Malheureux  
 compagnon de criminels plaisirs, les scandales que tu m'as donnés m'ont con-  
 duit dans ce gouffre d'horreur, partage au moins mon supplice, si tu ne me  
 rends mon éternité.

*Éternité !!!* mot épouvantable qui tombe sur la tête du damné comme  
 un globe d'airain plus grand que tous les mondes que nous voyons, et qui  
 tombe pour l'écraser. *Éternité !!!* voilà le capital de l'enfer. Ce mot ter-  
 rible, Dieu l'a gravé sur toutes les portes de l'inférieur séjour ; et il est là com-  
 me le sceau de la colère éternelle du Tout-puissant !